

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toute les commandes pour une prestation d'étalonnage et de vente de produits, conclues entre Calame Métrologie SA et les clients, sauf accord particulier. En acceptant l'offre ou en passant une commande, le client reconnaît les CGV ci-dessous :

- Nos prix comprennent l'archivage des résultats (10 ans) et l'établissement du ou des certificats.
- Nos prix sont hors TVA et frais de port.
- Facturation à 30 jours nets (sauf entente avec le client).
- Les conditions générales de transport sont EXW (Ex Works) définies selon les termes commerciaux internationaux.
- Les frais de déplacement sont en sus du prix de l'étalonnage.
- Toute prestation est soumise à des règles d'impartialité et de confidentialité selon les exigences de la norme NF EN ISO/CEI 17025.
- Pour garantir la traçabilité entre le certificat et l'équipement, une identification individuelle par un n° de série du fabricant par exemple ou un numéro interne doit être présent. Au cas où ce numéro n'est inexistant ou n'apparaîtrait pas de façon lisible, un numéro interne doit être attaché à l'équipement
- Après la prestation, dès la réception de l'appareil par le client, il est de sa responsabilité de vérifier le bon fonctionnement de son équipement et la concordance des quantités des instruments livrés ainsi que l'adéquation des documents d'étalonnage avec la prestation. S'il constate une anomalie, il doit la signaler immédiatement à Calame Métrologie SA, au plus tard dans les 10 jours après réception des équipements.
- En cas de non-conformité, Calame Métrologie SA pourra demander au client de lui retourner les documents associés à la prestation d'étalonnage.
- Une copie des documents d'étalonnage sont conservés par Calame Métrologie SA. Les résultats bruts sont conservés par archivage informatique.
- Calame Métrologie SA peut, sous réserve de confidentialité et de zone d'accès définies, autoriser le client à assister à la prestation d'étalonnage. Cette requête devra être faite au départ de la demande.
- Divulgation des données relatives aux clients : Par défaut, Calame Métrologie SA ne transmet aucune donnée sur ses clients à des tiers. Les données des clients ne sont transmises que si un appareil de mesure est étalonné par un sous-traitant. Dans ce cas, l'adresse du client (propriétaire de l'équipement de mesure) est transmise afin que cela puisse être noté sur le certificat d'étalonnage.
- En cas de retard ou modification du délai convenu, Calame Métrologie SA informera le client.
- L'envoi par transporteur n'est pas assuré à la valeur du matériel contenu dans le colis. Une demande explicite devrait être faite par le client au moment de l'édition de l'offre pour évaluer le prix du transport.
- Le for juridique est Genève, Suisse.

Carouge, 18.12.2024